



Les risques liés aux travaux avec les animaux ou à leur présence à proximité

Dans les collectivités, de nombreux agents tels que les livreurs de repas, les aides à domicile, les agents intervenant en extérieur, la police municipale, les gardes-natures, les agents de fourrière, etc. sont exposés aux risques générés par les animaux, qu'ils soient errants ou appartenant à des personnes où les agents doivent se rendre. Cette fiche a pour objet d'identifier les risques et de proposer des mesures de prévention.

Risques liés à la présence d'animaux

Dans le cadre de leurs missions, de nombreux agents peuvent être en contact avec différents animaux errants ou non. Les risques associés peuvent être divers :

- Biologique : maladie transmissibles à l'homme (leptospirose, piroplasmose, etc.) via les excréments et/ou les morsures, allergies ;
- Blessures : pincement, morsures lors de leur capture ou simplement de la visite à domicile ;
- Psychosociaux : peur, stress lié à la présence d'animaux.

Par ailleurs, les nouveaux animaux de compagnie (NAC) étant de plus en plus présents (araignées, serpents, rats, furets par exemple), il est important de prendre en compte la méconnaissance des risques liés à ces animaux qui peut générer un certain stress pendant l'intervention.

Les activités concernées

Dans le cadre de leurs missions, de nombreux agents peuvent être exposés aux animaux ou à leurs excréments. En voici quelques exemples :

- Travail sur la voirie ou les espaces verts en présence de chiens errants ;
- Travaux forestiers ;
- Ramassage des déchets/des excréments ;
- Capture d'animaux errants ;
- Transport d'un animal dans le véhicule de service ;
- Nourrissage des animaux captifs ;
- Entretien des cages ;
- Aide à domicile ;
- Livraison des repas à domicile



La prévention des risques

Il est important de savoir comment réagir en présence d'animaux, en particulier dans le cas de contact avec des animaux agressifs ou menaçants, et savoir comment se protéger. Si vous êtes confronté à un chien errant ayant un air menaçant, vous devez réagir ainsi :

- **Restez calme**
- **Reculez doucement sans tourner le dos à l'animal.** Un chien préférera vous attaquer par derrière. Restez toujours de face ou de profil
- Si le chien se montre insistant pour un rapprochement, laissez-lui vous renifler la main, **mais ne tendez jamais la main vers lui**
- **Laissez votre bras et vos mains le long du corps et ne bougez pas**
- **Ne dites rien ou parlez lentement et calmement** si cela vous rassure
- **Ne le regarder pas dans les yeux** : c'est une attitude de défi

La plupart des chiens errants qui s'approchent de vous ne veulent que vous renifler. Ensuite, ils s'en vont. Si vous souhaitez accéder éventuellement à sa médaille car vous le pensez perdu, touchez-le toujours sous la gueule ou sur le poitrail.

Pour les agents travaillant directement avec les animaux, différentes solutions peuvent réduire les risques :

- Evaluer les risques dans le document unique ;
- Former les agents pour acquérir les compétences nécessaires à la manipulation des animaux en sécurité et les bons gestes face à un chien errant, ou encore pour capturer des animaux en sécurité ;
- Mettre en place des procédures d'intervention notamment pour les agents intervenant à domicile ou ceux réalisant des captures ;
- Respecter les règles d'hygiène : nettoyage quotidien des locaux et des équipements accueillant des animaux, changement de vêtements après le travail
- Porter les équipements de protection individuelle contre le risque biologique (gant, masque) et/ou contre le risque de morsure/griffure ;
- Pour les agents réalisant des transports d'animaux : grille de séparation avec le poste de conduite, cage de transport adaptée ;
- Utiliser des aides pour manipuler les animaux : perche, pince, muselière, laisse, longe, etc.

